

N°2022-02/08B

**Objet : DECISIONS SUR L'EAU.**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10		<b>Pour :</b>	6
<b>En exercice :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	6		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Dominique ANDRAULT, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 16 février 2022

Le Président expose à l'assemblée,

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M. MOREREAU Didier 2 rue des Sarments Latour-Bas-Elne	Demande de dégrèvement de la facture <b>solde 2021</b> suite à une fuite sur alimentation générale (1793 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>solde 2021</b> basée sur : - le double de la consommation moyenne 2017-2019 soit 132 m <sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation moyenne 2017-2019 soit 66 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<b><u>Avis favorable.</u></b>
Mme BOURAGBA Leila M. MISSORI Pierrick 4 imp. Paul Pégar Saint-Cyprien Village	Demande de dégrèvement de la facture <b>arrêt de compte 2021</b> suite à une fuite sur canalisation intérieure (558 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>arrêt de compte</b> basée sur : - le double de la consommation moyenne soit 134 m <sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation moyenne soit 67 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement	<b><u>Avis favorable.</u></b>
M. VERNEUIL Gérard 13 imp. Joliot Curie Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture <b>acompte 2022</b> suite à une fuite sur canalisation principale au niveau du compteur (349 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>acompte 2022</b> basée sur : - le double de la consommation moyenne des 3 dernières années soit 58 m <sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation moyenne de 3 dernières années soit 29 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<b><u>Avis favorable.</u></b>

<p>PORT Saint-Cyprien Plage</p>	<p>Demande de dégrèvement de la facture <b>acompte 2022</b> suite à une fuite au compteur dont la portée était défailante (13183 m<sup>3</sup> facturés)</p>	<p>Révision de la facturation <b>acompte 2022</b> basée sur : - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 3 575 m<sup>3</sup> pour la partie eau.</p>	<p><b><u>Avis favorable.</u></b></p>
<p>M. DADIES Jean Pierre 2 Bis rue Vaugelas Saint-Cyprien Plage</p>	<p>Demande de dégrèvement de la facture <b>acompte 2022</b> suite à une fuite sur alimentation principale (95 m<sup>3</sup> facturés)</p>	<p>Révision de la facturation <b>acompte 2022</b> basée sur : - le double de la consommation moyenne des 3 dernières années soit 66 m<sup>3</sup> pour la partie eau. - la consommation moyenne de 3 dernières années soit 33 m<sup>3</sup> pour la partie assainissement.</p>	<p><b><u>Avis favorable.</u></b></p>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20220223-2022-02-08B-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2022  
Date de réception préfecture : 28/02/2022